



Bordeaux, le 28 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Braconnage de pouces-pieds : une saisie record en Gironde

La brigade des douanes d’Arcachon a intercepté hier au péage de Sagnacq-et-Muret un véhicule en direction de l’Espagne avec à son bord **110 kg de pouces-pieds braconnés** destinés à la revente sur le marché local.

La cargaison, dont la valeur est évaluée à **7200 euros**, a été saisie et remise au service maritime et littoral de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Gironde qui procédera à sa destruction ; la cargaison ayant été rendue impropre à la consommation. En septembre 2016, 170 kg de cette espèce avaient déjà été interceptés par les douanes de Bordeaux au péage de Virsac.

Le pouce-pied est un crustacé dont la pêche est très strictement encadrée tant il s’agit d’une ressource fragile et peu abondante. Il se pêche en majorité sur les côtes Bretonnes où la pêche de loisir est limitée à 5 jours identifiés par mois, du lever au coucher du soleil, et à 3 kg par pêcheur.

Sa consommation est très prisée en Espagne et au Portugal où il atteint des prix de revente au kg entre 70 et 150 euros. Depuis plusieurs années, un important trafic existe entre la France et ces deux pays.

Cette opération montre la détermination de l’Etat à lutter contre le braconnage d’espèces sensibles ou protégées et leur trafic international, qui portent atteinte à la capacité de renouvellement de la ressource. Elle prouve aussi la réussite de la coopération entre le ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l’Action et des comptes publics pour assurer les obligations européennes de contrôle du transport des produits de la pêche et leur traçabilité.